

La Collectivité européenne d'Alsace peaufine sa stratégie

La stratégie de coopération transfrontalière de la future Collectivité européenne d'Alsace (CEA), dont une première mouture a été dévoilée hier à Colmar, s'articule autour de cinq grands objectifs, dont la promotion du bilinguisme et le renforcement de la mobilité transrhénane.

Il faut battre le fer tant qu'il est chaud, c'est bien connu. Scrupuleux – ou impatient – Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry, respectivement présidents du conseil départemental du Haut-Rhin et du Bas-Rhin (LR tous deux), ont donc tenu une conférence de presse conjointe, hier matin à Colmar, afin de lever un coin du voile sur la stratégie de coopération transfrontalière de la future Collectivité européenne d'Alsace (CEA)... Laquelle ne verra pourtant le jour que dans deux ans – le 1^{er} janvier 2021 pour être précis.

C'est à cette date en effet, que la CEA se substituera aux deux actuels départements alsaciens, en héritant de plusieurs compétences spécifiques nouvelles (lire l'encadré). Pas question cependant pour les deux élus de rester les bras croisés dans l'attente du jour J. Il s'agit au contraire dès maintenant de favoriser une collaboration transfrontalière accrue avec les interlocuteurs naturels de la future collectivité, en leur adressant les signaux nécessaires. Cela passe (entre autres) par l'expression affirmée d'une disponibilité politique, d'un enthousiasme pour l'avenir et d'une forte « volonté de faire » – tel est en tout cas le message inscrit en filigrane dans les quelque 70 pages de la stratégie de coopération dévoilée hier matin [N.D.L.R. : ce même document a été présenté en détail à environ 80 décideurs français, allemands et suisses, réunis lors du déjeuner de travail organisé hier midi à l'hôtel du département du Haut-Rhin, dans la foulée de la conférence de presse].

« Mettre le paquet sur le bilinguisme »

Nom de baptême de ladite stratégie : « OR ». Pourquoi cette appellation syllabique ? Parce qu'il s'agit de l'acronyme d'« Oberrhein/Rhin supérieur », et que le métal précieux auquel il renvoie est aussi celui des étoiles du drapeau européen... En deux petites lettres, voi-



Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry ont présenté leur stratégie « OR » à quelque 80 invités français, suisses et allemands, lors d'un déjeuner de travail organisé hier midi à l'hôtel du département du Haut-Rhin. DOCUMENT REMIS

ci donc résumées deux des premières ambitions de la CEA : s'inscrire pleinement dans l'espace rhénan, et se poser à l'avant-garde de la construction européenne.

« Un important travail a déjà été engagé par nos deux collectivités pour construire la CEA, nos équipes commencent à travailler ensemble, la mayonnaise prend !, assure d'emblée Brigitte Klinkert. Tout devra être prêt pour le 1^{er} janvier 2021, mais le document que nous présentons ce matin n'est pas exhaustif, et il est encore évolutif. » Que retenir, pour l'heure, de ce document d'étape ? D'abord, qu'il s'articule autour de cinq grands objectifs thématiques : il s'agira ainsi de favoriser l'apprentissage des langues (comprendre : celle du voisin d'outre-Rhin ; côté français, l'objectif visé à l'horizon de dix ans sera que chaque enfant alsacien maîtrise au moins les 300 mots du vocabulaire allemand de base) ; d'ac-

croître l'attractivité du territoire alsacien ; de renforcer les mobilités routière et ferroviaire (en rouvrant des liaisons ferrées sur le Rhin, telle la ligne Colmar-Fribourg, ou encore en aménageant de nouvelles jonctions autoroutières entre l'A35 française et les A5 et A65 allemandes) ; d'accompagner la transition énergétique « par l'innovation » (l'enjeu de l'après-Fessenheim est naturellement dans tous les esprits...) ; enfin, de favoriser l'émergence d'une « société civile engagée et proactive » (sic), en renforçant le sentiment d'appartenance à un espace commun.

Fortes attentes côté suisse et allemand

« Le futur président de la CEA siégera au côté du préfet de Région dans toutes les instances du Rhin supérieur, se réjouit par avance Brigitte Klinkert. La nouvelle collectivité disposera du lea-

dership en matière de coopération transfrontalière – or c'est dans cet espace trinational et européen que doit se dessiner l'avenir de l'Alsace, dans le bassin de vie historique de l'espace rhénan. »

« L'objectif pour les années futures, renchérit Frédéric Bierry, c'est de parvenir à une unité de destin à l'échelle du Rhin supérieur – et l'on ne peut pour cela que se réjouir de l'effet catalyseur de la CEA. Nous allons bâtir une région européenne de référence ! Toutes nos politiques doivent être pensées non pas pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, mais pour l'espace rhénan. Prenez le cas des aéroports d'Entzheim et de Baden : aujourd'hui, de chaque côté, on fait du dumping pour attirer des compagnies aériennes. Demain, il s'agira de trouver des complémentarités plutôt que de se faire concurrence. Grâce à l'accord de Maignon, beaucoup de freins ont d'ores et déjà été levés et des perspecti-

Des compétences plus vastes que celle d'un département classique

La Collectivité européenne d'Alsace (CEA), qui doit se substituer aux Haut-Rhin et Bas-Rhin le 1^{er} janvier 2021, disposera de compétences plus larges qu'un département classique. Ainsi sera-t-elle la collectivité « chef de file » en matière de coopération transfrontalière. Elle aura aussi son mot à dire pour l'enseignement de l'allemand, l'idée étant de l'autoriser à compléter l'action de l'Éducation nationale en la matière, via l'embauche de professeurs et l'ajout d'heures de cours supplémentaires. Outre les routes relevant déjà d'une compétence départementale, la CEA assumera par ailleurs la gestion de l'autoroute A35 (sauf dans la traversée de l'Eurométropole de Strasbourg), ainsi que des routes nationales non concédées. Elle sera enfin en charge de la politique touristique alsacienne, via Alsace Destination Tourisme (ADT).

ves données. L'annonce de la CEA a levé un flou, et il y a d'autant plus d'attentes du côté allemand... » («... Et suisse ! », complète spontanément Brigitte Klinkert, à ses côtés).

On l'aura compris, les deux présidents parlent d'une seule voix ou tout comme, de même qu'ils s'accordent sur les objectifs prioritaires de la future CEA. Il reste encore deux ans pour peaufiner leur stratégie « OR », en étroite concertation avec leurs interlocuteurs suisses et allemands... Deux ans aussi à patienter, avant d'avoir vraiment les coudées franches. ■

Emmanuel DELAHAYE

RÉSEAUX SOCIAUX

Non, le traité d'Aix-la-Chapelle ne va pas abandonner l'Alsace à l'Allemagne

Sur les réseaux sociaux, des internautes relayent depuis quelques jours une fausse information selon laquelle, par le traité d'Aix-la-Chapelle, Emmanuel Macron s'approprierait à faire passer l'Alsace et la Moselle sous gestion administrative allemande.

D'où vient cette affirmation ?

À l'origine de cette rumeur, on trouve une intervention de Bernard Monot, député européen élu sur la liste du Front national et rattaché à Debout La France, dans une vidéo mise en ligne le 11 janvier sur YouTube. Il explique que « ce traité devrait expérimentier des clauses d'exception à la loi de la République dans des régions franco-allemandes frontalières, les eurodistricts, sur le modèle des Länder allemands. C'en sera fini des lois françaises dans ces eurodistricts. L'Alsace repassera sous régime allemand et la langue administrative sera l'alle-

mand. » Cette intervention a ensuite été relayée par le site Résistance républicaine, puis sur des pages Facebook du Rassemblement national et des pages Facebook de gilets jaunes.

Qu'est-ce que le traité d'Aix-la-Chapelle ?

D'abord surnommé « traité de l'Élysée 2.0 », il vise à renforcer l'amitié franco-allemande matérialisée par la convention signée en 1963 entre de Gaulle et Adenauer. Il sera signé le 22 janvier prochain à Aix-la-Chapelle. Le texte se compose de 28 articles, et vise à organiser des consultations systématiques en vue d'aboutir à une position commune le plus souvent possible entre les deux pays, notamment dans le cadre des négociations européennes.

Il énumère ainsi plusieurs domaines où la coopération est recherchée : la politique économique, la politique

étrangère et de sécurité, l'éducation, la culture, la recherche, l'environnement. Il contient également un chapitre qui prévoit de renforcer la coopération dans les territoires frontaliers et concerne donc l'Alsace.

Que prévoit le traité en matière de coopération transfrontalière ?

L'objectif est de « faciliter la vie quotidienne des habitants de ces territoires », par exemple en améliorant les liaisons ferroviaires et routières, et il prévoit pour cela que des dérogations au droit national puissent être accordées. Il précise que ce but peut être atteint en donnant aux « entités transfrontalières comme les eurodistricts des compétences appropriées ». Dans le cas où une dérogation est nécessaire, « il revient aux deux États d'adopter la législation appropriée. » Le traité ne crée donc pas les eurodistricts et ne leur donne pas le pouvoir

de déroger à la loi française.

Qu'est-ce qu'un « eurodistrict » ?

C'est le surnom des groupements européens de coopération transfrontalière. Ce sont des entités juridiques créées en 2006 qui rassemblent les collectivités territoriales concernées. Ils présentent l'avantage d'être dotés d'une personnalité juridique reconnue dans l'ensemble des pays participants, ce que ne permettent pas les associations par exemple. Il en existe quatre en Alsace : l'eurodistrict Regio Pamina, l'eurodistrict Strasbourg-Ortenau, l'eurodistrict Fribourg/Centre et Sud Alsace, et l'eurodistrict trinational de Bâle.

Que prévoit le traité en matière linguistique ?

Le traité pose comme objectif « le bilinguisme dans les régions transfrontalières ». Il n'impose donc pas l'usa-

ge de l'allemand et ne prévoit pas l'abandon du français dans les eurodistricts. Il ne s'agit pas d'un objectif nouveau et il est partagé par les collectivités territoriales alsaciennes. Ainsi la future Collectivité européenne d'Alsace se verra dotée de compétences en matière d'apprentissage linguistique et de coopération frontalière.

Les médias ont-ils volontairement omis de relayer l'information ?

Bernard Monot prétend que « comme pour le Pacte de Marrakech », les médias n'ont pas parlé du traité d'Aix-la-Chapelle. Il est faux d'affirmer que les médias n'ont pas relayé l'information. Les DNA ont ainsi consacré plusieurs articles à ce sujet, le dernier dans notre édition du 13 janvier, mais sans pour autant relayer les fausses informations ayant malencontreusement circulé. ■

Erwan DUMONT